

Sylvie CROMER, David DESCAMPS, Agathe FOU DI et Cédric PASSARD

## *Introduction*

# L'INSULTE SAISIE PAR LES SCIENCES SOCIALES

## INTRODUCTION

Lorsqu'il s'est rendu sur son premier terrain en Afrique en 1946 dans le petit peuple de pêcheurs Lébou, aux environs de Dakar, Georges Balandier avait été frappé par les usages fréquents de l'insulte chez les jeunes garçons. Il remarquait que les insultes étaient facilement jugées graves dès lors qu'elles mettaient en cause, avec des allusions sexuelles, les ascendants – en particulier la mère – de l'injurié. Largement proscrites chez les adolescents et les adultes, elles étaient en revanche beaucoup mieux tolérées chez les petits garçons : « Les adultes et les anciens, s'ils les entendent, se contentent de dire, rarement sur un ton de colère, la simple phrase : *tu gé way*, ce qui équivaut à "malappris". On obtient facilement des enfants de dix ou onze ans un choix d'insultes, de grossièretés, d'obscénités. Ils prennent plaisir à les proférer librement, en grand nombre ; à tel point qu'il nous fallut arrêter une enquête qui risquait de devenir un étalage particulièrement complaisant » (Balandier, 1948 : 288). La plupart de ces insultes enfantines faisaient référence au sexe de la mère. Georges Balandier expliquait la forte présence de telles insultes chez les garçons de cette classe d'âge comme une « réaction à la perte de la mère » dans une période cruciale et confuse pour eux : celle située entre le moment où ils quittent leur mère (pour vivre le plus souvent chez un oncle) tout en subissant les premiers effets de la puberté et celui du rituel de circoncision qui manifeste leur intégration en tant qu'homme dans la communauté lébou. Cette étude révélait ainsi que loin d'être triviale ou anecdotique, l'insulte revêt parfois une signification sociale majeure puisqu'elle accompagnait, dans ce cas, la séparation du garçon de sa mère et son initiation comme adulte. Même si elle constitue, dans cette communauté, une forme suprême de transgression des conventions sociales, elle joue aussi un rôle pédagogique (intégration dans un groupe, apprentissage de la hiérarchie, élimination de comportements prohibés) et contribue donc paradoxalement à consolider l'ordre social. De fait, comme ont pu l'illustrer d'autres études

ethnologiques (Bonvini, 1987 ; Bougerol, 2003 ; Larguèche, 2004 ; Lallemand, 1975) ou historiques (Azoulay et Damet, 2014 ; Bouchet, Leggett, Verdo et Vigreux, 2005), l'insulte permet de dévoiler le soubassement des sociétés et met en jeu des questions fondamentales sur leur fonctionnement, leur système de normes et de valeurs, leur organisation et leurs rapports hiérarchiques, les formes de déviance et les modes de contrôle social. Elle donne aussi l'occasion d'interroger la place et le rôle même du langage, le pouvoir des mots dans les relations entre les individus et entre les groupes, dans leur vécu et dans leurs expériences, et plus généralement dans les dynamiques sociales et politiques.

L'insulte ne constitue donc pas seulement un mode d'expression mais peut également être considérée comme un fait social élémentaire qui se manifeste, dans nos sociétés contemporaines, dans l'ensemble des sphères d'activité<sup>1</sup> (Conley, 2010) : depuis les cours de récréation jusque dans la sphère professionnelle, des halls d'immeubles aux tribunes sportives, de l'univers familial au monde universitaire, dans la vie intime comme dans l'espace public ou politique... Pourtant, l'insulte en tant qu'objet de recherche à part entière a assez peu mobilisé l'attention des sciences sociales. Sans doute cela témoigne-t-il de l'illégitimité d'un objet qui relève d'un registre vulgaire voire ordurier, comme le notait déjà Thomas Bouchet dans un ouvrage sur *L'insulte (en) politique* qu'il a codirigé (Bouchet, Leggett, Verdo et Vigreux, 2005 : 8). Il évoquait aussi la difficulté de saisir méthodologiquement et de cerner cet objet marqué généralement par la fulgurance, le jaillissement, la fluidité extrême. Mais ce silence relatif des sciences sociales s'explique aussi par le fait que le phénomène a principalement été étudié par d'autres disciplines, en particulier les sciences du langage et, dans une moindre mesure, par l'histoire, qui ont permis de mieux appréhender l'objet et ouvert des voies de recherche prometteuses. L'objectif de cet ouvrage est précisément de prolonger et compléter ces travaux en apportant d'autres regards sur l'insulte au-delà de l'analyse de ses seules dimensions langagières.

## CIRCONSCRIRE L'INSULTE : L'APPORT DES SCIENCES DU LANGAGE ET DE L'HISTOIRE

Considérée comme une infraction par la loi, l'insulte ou l'injure<sup>2</sup> s'inscrit dans un long processus historique de définition juridique visant à réguler et

1. Même si chacun de ces lieux détermine aussi ses propres formes et usages de l'insulte en fonction notamment des degrés de publicité et des modes de circulation de celle-ci. Voir ROSIER, 2006 : 79-99.

2. Si les deux termes d'injure et d'insulte sont généralement pris pour synonymes, du moins dans le langage courant, certains chercheurs proposent cependant de les distinguer. Ainsi, Béatrice Fracchiolla (2011) les différencie à partir de leur étymologie : « L'insulte renvoie à l'origine au mouvement (assaut, sédition) et l'injure au résultat (la blessure, la "navrure") [...]. Autrement dit, insulte et injure renverraient à des choses identiques sur la forme, mais se distingueraient en ce qui concerne les effets. » Du reste, l'insulte serait avant tout

sanctionner les excès de parole (Trombert-Grivel, 2007 ; Passard, 2015). Au fur et à mesure du changement de regard social, notamment la prise en compte des droits des femmes et le développement des nouvelles technologies, les catégories juridiques ont prospéré, démultipliant les appellations de l'insulte. De la linguistique au code pénal<sup>3</sup> (Lagorgette, 2012), l'insulte a tout d'abord été saisie dans la loi sur la liberté de la presse de 1881, où elle est dénommée *injure* : « Toute expression outrageante, termes de mépris, invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure », par opposition à la *diffamation*, qui repose sur « l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération ». De longue date, les atteintes à l'autorité de l'État (atteintes à la fonction, aux corps constitués et non à la personne) sont punies sous le terme d'*outrage* (article 433-5 du code pénal). La loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a curieusement repris le terme pour sanctionner sous l'appellation *outrage sexiste* des agissements de harcèlement. La définition, « tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » (article 621-1), reprend pour une large part la définition du harcèlement sexuel. Cette liste des avatars de l'insulte en droit n'est pas exhaustive<sup>4</sup> et l'inflation juridique reflète, à sa manière, l'importance des enjeux politiques qu'elle sous-tend et son aspect protéiforme mis en évidence par les études pionnières sur le sujet.

Outre les analyses fondatrices d'Évelyne Larguèche (1983 ; 1993 ; 1997) dans une perspective mêlant psychanalyse, philosophie et linguistique, l'insulte, l'invective, l'offense, l'outrage, la diffamation et les différentes formes de violence verbale ont d'abord été au cœur de travaux nombreux de la part de linguistes, de sociolinguistes et de spécialistes d'analyse du discours, en particulier depuis les années 2000 (Angenot, 1982 ; Beaumatin et Garcia, 1994 ; Lagorgette et Larrivée, 2004 ; Rosier, 2006 et 2012 ; Moïse, Auger, Fracchiolla et Schultz-Romain, 2008 ; Desmond et Paveau, 2008 ; Lagorgette, 2009 et 2024 ; Bravo, 2015). Ces recherches, riches d'enseignements, ont notamment permis de mieux cerner ces pratiques langagières dont l'étymologie souligne les contours flous et les significations variables (Raymond, 2019).

---

une agression verbale quand l'insulte peut être aussi physique et renvoyer à des gestes ou comportements blessants.

3. L'insulte ne se limite pas cependant au champ du pénal. Ainsi, dans le cadre du droit civil, elle peut constituer une cause de divorce, de révocation de donation ou de testament. Elle est aussi sanctionnée notamment par le code de justice militaire ou le code pénitentiaire. Le droit du travail prohibe également les insultes et agressions verbales qu'il caractérise de harcèlement.
4. Nous laissons ainsi de côté par exemple la notion religieuse de blasphème (outrage à la religion) même si le blasphème reste criminalisé dans de nombreuses sociétés (sur cet enjeu du blasphème, voir notamment CHEYRONNAUD, CLAVERIE et FAVRET-SAADA, 1992).

Issu de l'anglais *insult* signifiant « soulèvement, sédition » (première apparition en 1380), lui-même dérivé du latin *insultus*, qui renvoie à l'action d'assailir, le vocable « insulte », initialement masculin, désigne historiquement une attaque (au sens propre), y compris armée : on parle alors, par exemple, d'une place exposée aux insultes de l'ennemi pour signifier qu'elle est en mesure d'être forcée ou prise d'emblée. Par extension, le terme en est venu à caractériser également les agressions verbales (en 1535, il dispose de la signification d'« offense outrageante en paroles ou en actes ») et, progressivement, il est passé « d'une action physique, clairement visible, à visée destructrice sur un objet extérieur à un acte de parole interactionnel qui peut relever uniquement du domaine privé et ne laisse aucune trace matérielle ou physique visible » (Fracchiolla et Rosier, 2019). Le Trésor de la Langue Française définit ainsi aujourd'hui l'insulte comme « paroles ou attitudes (interprétables comme) portant atteinte à l'honneur ou à la dignité de quelqu'un (marquant de l'irrespect, du mépris envers quelque chose). [...] Par extension, fait, chose, personne dont l'existence est (interprétable comme) une atteinte à la dignité (de quelqu'un), une marque d'irrespect, de mépris envers quelque chose ou quelqu'un. Synonymes : injure, offense, outrage ». Comme le précise cependant Françoise Hammer (2009), cette définition commune du dictionnaire « reste lacunaire pour le linguiste car elle ne considère que l'intervention du locuteur-insulteur et non la configuration de l'échange ». Ainsi, suivant Béatrice Fracchiolla et Laurence Rosier (2019), « globalement, on peut distinguer quatre grandes catégories contextuelles d'usage de l'insulte. En effet, elle peut être :

- juste exclamative, non adressée – sinon peut-être à soi-même – (“merde !”);
- adressée, mais rituelle (Labov, 1972) [“ta mère !”], expressive;
- de solidarité pour exprimer une complicité affective (“ben mon salop, te voilà papa !”);
- haineuse, sa forme la plus évidente (“quel connard celui-là !”) [Lagorgette, Larrivée, 2004] ».

Cette dernière catégorie rapproche l'insulte du discours de haine (équivalent de l'anglais *hate speech*) – qui a été défini par le comité des ministres du Conseil de l'Europe comme « toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration » (voir Lorenzi Bailly et Moïse, 2021). De fait, l'insulte peut participer à la stigmatisation de l'Autre en s'appuyant notamment sur des stéréotypes, qu'ils reposent sur l'appartenance géographique (ethnotype), la fonction sociale (sociotype), l'identité ou l'orientation sexuelle (sexotype) ou une caractéristique physico-psychique (ontotype) ; ces stéréotypes pouvant d'ailleurs fonctionner de concert (Fracchiolla et Rosier, 2019). À cet égard,

la violence symbolique de l'insulte peut constituer le terreau ou le préalable à des formes de violence physique en conduisant à rabaisser, humilier voire à déshumaniser l'Autre (Guillaumin, 1978 ; Klemperer, 1996). Mais, même lorsqu'elle ne se prolonge pas ainsi en actes, Claire Oger note que « la psychanalyse comme l'analyse du discours des injurié-e-s invitent à considérer avec beaucoup de réserve ou de circonspection la valorisation paradoxale de la violence verbale, présentée parfois comme un substitut somme toute positif à la violence physique, à laquelle elle éviterait au moins de recourir. La mise à mort symbolique de l'adversaire comme procédé langagier, et dans le cas des femmes, l'humiliation traumatique comparée à celle du viol constituent des indices d'une relation – symbolique, à défaut de consécutive – entre violence verbale et violence physique » (Oger, 2012).

Si l'insulte conserve ainsi souvent, comme l'indique son étymologie, une vocation d'agression voire une visée destructrice, il convient de noter qu'elle peut être aussi bien « référentielle » (lorsque l'insulteur s'adresse à une personne au sujet d'un tiers qu'il insulte) qu'« interpellative » (quand le destinataire est directement insulté) pour reprendre la distinction d'Évelyne Larguèche (1983). Cette distinction peut néanmoins se brouiller dès lors qu'une personne indirectement insultée est en mesure de prendre connaissance de l'insulte comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui sur les réseaux numériques, tant la frontière entre univers en ligne et univers hors ligne apparaît poreuse (Monnier, Seoane, Hubé et Leroux, 2021). En outre, toute formule ou adresse dépréciative n'est pas forcément ressentie comme une insulte par celui ou celle qui la reçoit. De fait, les travaux en sciences du langage ont bien montré que l'insulte n'existe pas en soi (car le juron ou l'adresse dépréciative ne provoquent la vexation qu'en fonction d'un contexte d'énonciation) ; ainsi, tout mot voire tout comportement (un geste<sup>5</sup>, un regard...), voire une absence de comportement<sup>6</sup>, peut devenir insultant suivant le contexte, indépendamment même de l'intention de l'énonciateur. Inversement, banalisée, l'insulte peut aussi être parfois proférée sur un mode hypocoristique (du grec, caressant) [Rosier, 2006 : 62] et prendre une connotation ludique ou affectueuse, être un signe de complicité voire d'admiration (Moise, 2011 ; Detrie et Verine, 2015). Elle est aussi susceptible de se retourner contre son auteur ; comme le résume Béatrice Fracchiolla (2011), « un injurieux qui traite quelqu'un de "sale arabe" s'autoclasse lui-même, *de facto*, comme raciste (Rosier, 2006) ». L'interprétation de l'insulte est donc un enjeu entre des définitions de la réalité et de la situation qui ne sont pas forcément convergentes et qui peuvent même entrer en conflit : elle est donc au cœur de luttes de classements sociaux.

L'analyse des historiennes et historiens permet ici de prolonger celle des spécialistes du langage. En la matière, on doit surtout à l'équipe de l'université

5. Voir, par exemple, AMADORI, 2016.

6. Un silence peut être ainsi injurieux comme l'observe Claire OGER (2006).

de Bourgogne (Bouchet *et al.*, 2005) d'avoir développé dans les années 2000 un programme de recherche sur l'insulte en politique visant à mettre en évidence tant les continuités et les permanences de l'insulte (notamment dans ses mécanismes reposant sur la rumeur, la réputation et l'atteinte à l'honneur) que ses évolutions sociohistoriques dans ses déclinaisons, ses significations, ses rythmes de circulation ou encore dans ses impacts. Ils ont observé que les formes de l'insulte mais aussi les seuils de tolérance à celle-ci étaient très variables selon les époques et les groupes sociaux (voir aussi Lahire, 2009). S'il y a bien des mémoires de l'insulte (Rosier, 2006 et 2012) qui peuvent se sédimenter au cours du temps, nous serions ainsi « bien en peine d'élaborer un lexique de l'insulte » (Bouchet, 2010 : 9), au sens d'un répertoire, d'un dictionnaire ou d'une nomenclature car « les mots proférés sont indissociables de règles du jeu politique et social, de traditions, d'habitudes, d'imaginaires collectifs qui se structurent différemment selon les systèmes de valeurs, les modèles familiaux, économiques, éthiques ; [...] ils renvoient aussi aux articulations entre l'écriture et l'oralité, entre la sphère privée et la sphère publique ; ils s'arriment à des contextes d'énonciation précis » (Bouchet *et al.*, 2005 : 272). À ce titre, comme l'entérine d'ailleurs le droit, l'insulte change de nature selon qu'elle est ou non proférée publiquement et selon le lieu de cette profération, selon qu'elle s'accompagne ou non d'actes physiques, selon qu'elle vise des institutions ou des personnes juridiquement protégées comme cela a pu être le cas du chef de l'État par exemple (Beaud, 2019).

Qu'ils émanent des spécialistes du discours ou du langage ou des historiennes et historiens, ces travaux ont généralement rappelé que l'insulte, en tant qu'acte de langage, avait partie liée avec des relations de pouvoir et de domination ; qu'elle suppose et exprime un rapport de pouvoir déterminé ou qu'elle tende à modifier des rapports de pouvoirs, comme dans cet épisode raconté par Erving Goffman dans *Les rites d'interaction* (1974 : 219 et suivantes) où un automobiliste, insulté par un agent de police, se mit à l'insulter à son tour et se montra si menaçant que l'agent de police capitula.

Plus fondamentalement, l'insulte possède « une intention que l'on peut appeler performative ou, plus simplement, magique : [elle] appartient à la classe des actes d'institution ou de destitution par lesquels un individu agissant en son propre nom ou au nom d'un groupe signifie à quelqu'un qu'il a telle ou telle propriété, lui signifie d'avoir telle ou telle propriété. Autrement dit, l'insulte comme la nomination affirment une certaine prétention à l'autorité symbolique comme pouvoir socialement reconnu d'imposer une certaine vision du monde social, c'est-à-dire des divisions du monde social » (Bourdieu, 2015). Comme Pierre Bourdieu le soulignait cependant, ce pouvoir performatif de l'insulte suppose toujours des conditions sociales d'efficacité. Ce volume<sup>7</sup> est donc né de

7. Cet ouvrage fait suite à des journées d'études organisées à Sciences Po Lille le 21 et 22 octobre 2020 sur « les usages sociaux et politiques de l'insulte » en partenariat avec

l'ambition d'étudier ce qui rend socialement possible l'insulte, ce qui la produit, et réciproquement ce qu'elle produit, ce qui suppose aussi, évidemment, de questionner la manière dont elle est reçue.

## DES RÉFLEXIONS THÉORIQUES AUX ENQUÊTES DE TERRAIN

Dans cette perspective, des études sociologiques ont déjà mis en évidence le rôle central que jouent les caractéristiques de la relation entre les interlocuteurs pour appréhender l'insulte, et notamment le fait qu'elles surviennent dans le cadre de « relations symétriques » ou, au contraire, « dissymétriques » (Larguèche, 1997 ; Laforest et Vincent, 2006). Sans que cela ne soit nécessairement le cœur de leurs travaux, un certain nombre d'enquêtes ont mis au jour la façon dont l'insulte se fait l'expression de rapports de domination voire l'instrument d'un renforcement de la domination. Étudiant les travailleurs du bâtiment maintenus durablement dans un statut d'emploi précaire, Nicolas Jounin (2008) a ainsi observé les multiples humiliations dont ils sont l'objet par le biais notamment d'insultes racistes. De telles insultes sont permises par leur statut relégué et, dans le même temps, elles entretiennent ce statut, fonctionnant comme des « pense-bêtes » rappelant la menace liée à la précarité de l'emploi. Les insultes peuvent également participer, comme l'a montré Didier Eribon (2003 et 2009), à la stigmatisation des déviances et à l'exclusion de l'Autre. Dans *Réflexions sur la question gay* (1999), il a insisté sur les effets de la réception des insultes homophobes en montrant comment elles contribuaient à la formation d'une subjectivité « assujettie » et à la marginalisation de ceux qui en viennent à éprouver l'identité qu'on leur assigne : « L'injure me fait savoir que je suis quelqu'un qui n'est pas comme les autres, pas dans la norme. [...] Bien sûr, l'injure "pédé" n'est pas lancée seulement à l'adresse de ceux qui sont soupçonnés de l'être. [Mais] quelle que soit la motivation de celui qui la lance, il est indéniable qu'elle fonctionne toujours et fondamentalement comme un rappel à l'ordre sexuel puisque, même si la personne désignée n'est pas homosexuelle, il est dit, explicitement, qu'être homosexuel est non seulement condamnable mais que tout le monde considère comme infamant de l'être. L'injure produit un sentiment de destin sur l'enfant ou l'adolescent qui se sentent en contrevention avec cet ordre, et un sentiment durable et permanent d'insécurité, d'anxiété, et

---

l'université de Lille, le Ceraps et le Clerse. Il reprend une partie des contributions qui y ont été présentées, tout en l'enrichissant par d'autres. Nous tenons à remercier les membres du comité scientifique du colloque ainsi que les personnes sollicitées pour l'expertise des contributions : Thomas Bouchet, Julien Boyadjian, Christophe Broqua, Elizabeth Brown, Sébastien Chauvin, Isabelle Clair, Jean-Gabriel Contamin, Isabelle Coutant, Philippe Darriulat, Nicolas Kaciaf, Dominique Lagorgette, Christian Le Bart, Cécile Leconte, Rémi Lefebvre, Aude Lejeune, Aurélia Mardon, Sarah Mazouz, Claire Oger, Étienne Pénissat, Manuel Schotté. Les dimensions politiques de l'insulte sont abordées dans un second ouvrage (PASSARD, 2024).

parfois même de terreur, de panique. » Comme l'a montré notamment Isabelle Clair (2012 ; 2023), les insultes exprimant l'injonction hétéronormative ne se traduisent pas de la même manière pour les filles et les garçons : ainsi, chez les garçons, ne pas être conforme aux normes de genre les expose à être traités de « pédés » quand chez les filles, la « figure repoussoir » est davantage celle de la « pute » ou de la « salope ».

Toutefois, dans le cadre de relations plus égalitaires, les insultes peuvent jouer une « fonction » très différente. Ainsi certaines insultes peuvent être en partie détournées de leur usage commun à travers des échanges qui prennent des formes « rituelles ». Dans son étude fondatrice sur les pratiques de rue et de langage des jeunes des ghettos noirs américains, William Labov (1978) a bien décrit comment ces derniers se livraient à des concours d'insultes et de vanes qui sont vidées de leur sens. À la différence des insultes personnelles, ces insultes rituelles ne sont pas ressenties comme des insultes suscitant une réaction négative, mais donnent lieu à d'autres insultes sur un mode ludique ; c'est ici l'exagération même de l'insulte qui vient signaler que ce qui est dit n'a pas valeur de vérité (Bertucci et Boyer, 2013). Dans une enquête qui porte sur les jeunes de la cité des 4000 à la Courneuve, David Lepoutre (1997) observe le même type de mécanismes par lesquels les échanges d'insultes rituelles qui font souvent référence à l'appartenance et aux traits physiques ethniques et raciaux relèvent d'une sociabilité qui valorise le « franc-parler », ainsi qu'un style direct cultivant l'« art populaire de moquer les autres » (Bourdieu, 1979 : 204). Ces insultes s'affirment comme une manière de parler populaire en opposition aux manières de parler bourgeoises, à la norme de langage dominante, mais aussi comme un langage jeune en opposition à celui des adultes acquis aux valeurs dominantes, et encore pour les adolescents issus de familles immigrées, comme une langue impropre et inconvenante des étrangers exclus et rejetés en opposition à la langue française académique et scolaire. Fonctionnant comme la marque de l'appartenance au groupe, ce type d'insulte est particulièrement mal ressenti lorsqu'il ne se produit pas dans le cadre de rapports sociaux égalitaires et relève alors de ces « actes de parole conflictuels par excellence, les plus violents d'entre tous » (Lepoutre, 1997 : 205). D'autres enquêtes ethnographiques, comme celle de Sami Zegnani (2013) dans des cités HLM de Toulouse et en région parisienne, ont également bien souligné le rôle des insultes chez les « jeunes de la rue » pour signifier leur appartenance au quartier, se différencier de ceux qui en sont extérieurs mais aussi pour retourner le stigmat. Dans un autre contexte, celui du milieu rural populaire, Isabelle Clair (2017) a étudié comment ce type d'insultes pouvait relever de la « rigolade complice » et constituer des marques d'amitié ou de proximité et en venir à perdre toute « charge insultante » (Beaud et Pialoux, 1998). Dans de tels cadres, l'insulte n'est donc pas tant un instrument pour rabaisser autrui qu'un instrument au service de l'entretien des relations entre pairs.

Si certaines enquêtes sociologiques ont pu montrer, enfin, que, sous certains usages, les insultes peuvent se défaire de leur charge dépréciative, d'autres – ou parfois les mêmes – ont pu faire valoir que les insultes pouvaient aussi être mobilisées dans l'optique de modifier des rapports de domination existants afin de les renverser en faveur des dominés. Dans le sillage de l'analyse menée par Erving Goffman (1975), Isabelle Clair (2017) a ainsi analysé comment l'insulte pouvait être réappropriée, sous certaines conditions, dans une logique d'inversion du stigmat. Utiliser l'insulte peut ainsi permettre de mettre à distance le stigmat (par exemple, l'insulte « pute » est utilisée pour « se démarquer des filles déjà disgraciées » et répond à un enjeu réputationnel). Faisant des individus ou des groupes insultés des acteurs capables de s'appropriier ou de se réappropriier l'insulte dans un objectif de résistance à la dévalorisation statutaire imposée à soi, l'analyse sociologique menée par Isabelle Clair rejoint de ce point de vue l'approche philosophique de Judith Butler (2004) qui l'envisage comme une possible arme de contestation des relations de domination.

## PROBLÉMATIQUE ET ORGANISATION DE L'OUVRAGE

Dans la continuité de ces travaux sociologiques, et prenant ainsi pour cadre général d'analyse les rapports de pouvoir, les différentes contributions de cet ouvrage visent à explorer la richesse et le caractère protéiforme de l'objet insulte et de ses usages. Bien que les manières de les appréhender s'inscrivent dans des logiques, des temps, des lieux, etc. différents, elles cherchent à questionner la manière dont ces usages contribuent à faire ou à défaire ces rapports inégalitaires, comment ils participent à la consolidation de formes de domination ou à leur subversion. Les effets de labellisation de l'insulte constituent, à cet égard, un questionnement central dans la mesure où l'attribution de la qualification d'insulté peut traduire l'existence d'un rapport de force permettant de ne condamner que les propos maladroits, décalés ou inconvenants majoritairement adoptés par ceux qui ne maîtrisent pas les manières de faire légitimes, ce qui laisse inversement la possibilité à ceux qui maîtrisent les codes langagiers d'insulter qui ils entendent « sans en avoir l'air », tout en réussissant, en pratique, à exercer les effets « stigmatisants », « disqualifiants » et « blessants » de l'insulte.

Les différents textes étudient ainsi tant les pratiques sociales que les expériences vécues de l'insulte dans le cadre de terrains diversifiés (contexte familial ou professionnel, milieu sportif, école, etc.), et ce en faisant apparaître les multiples supports (réels ou virtuels) et les vecteurs privilégiés (invective, affiche ou banderole, chant ou chanson, commentaire en ligne, etc.) de l'insulte comme ses modalités concrètes de survenue (selon qu'elle soit réalisée, par exemple, en public ou en « coulisses », selon qu'elle soit ou non médiatisée). Sont ainsi interrogés les raisons, les logiques et les stratégies du recours à

l'insulte, mais aussi ses modes de justification ou de légitimation (sous prétexte, par exemple, d'humour, de tradition, de franc-parler...), comme ses effets sur les formes de catégorisation identitaire (de classe, de genre ou racialisante). Les modalités de réception de l'insulte sont ici cruciales pour saisir son « efficacité » et, en particulier donc, ce qui se joue du côté de la ou des cibles (sentiments de blessure ou de déshonneur, formes d'assignation ou d'exclusion, entrée dans un processus d'autovictimation ou d'autodévalorisation...). Elles posent la question des articulations pouvant exister entre cette forme spécifique de violence verbale et d'autres formes de violence (harcèlement, violence physique, etc.), et permettent de mettre à l'épreuve l'hypothèse d'un *continuum* entre celles-ci, notion développée dans le cadre spécifique des violences faites aux femmes<sup>8</sup>. De ce point de vue, la façon dont les individus ou les groupes réagissent à l'insulte (par le pardon ou la vengeance, par la dénonciation de l'insulte, par l'appel à des tiers – justice, police, médias, etc.) et dont ils cherchent à se prémunir (par des stratégies de retournement de l'insulte, par des tentatives d'immunisation...) apparaît déterminante.

L'ouvrage est ainsi logiquement organisé en trois parties. La première partie éclaire la manière dont l'insulte peut constituer un outil redoutable mais aussi parfois subtil de domination. À partir des données de l'enquête Cadre de vie et sécurité de 2019, David Descamps et Agathe Foudi cherchent dans la première contribution à quantifier le phénomène et observent non seulement que les insultes demeurent très répandues, mais surtout que tous les individus ne sont pas égaux devant celles-ci ; suivant ses caractéristiques personnelles (de sexe, d'âge, d'origine, d'orientation sexuelle, etc.), chacun y est plus ou moins exposé. Pauline Mullner, Magali Mazuy et Amandine Lebugle montrent, quant à elles, à partir d'une exploitation de l'enquête Virage et de données qualitatives, comment dans le cadre conjugal, les insultes envers les femmes, quoique banalisées, constituent l'un des rouages des violences de genre aux effets délétères sur leurs victimes. Enfin, en s'appuyant notamment sur une lecture des travaux de Pierre Bourdieu, Victor Collard s'intéresse aux formes et propriétés spécifiques que peut prendre l'insulte dans le champ scientifique ainsi qu'aux mécanismes de « violence symbolique » sur lesquels elle repose et montre comment, dans ce contexte particulier où l'on tend à utiliser le langage de manière feutrée, des mots qui ont *a priori* peu de choses à voir avec l'insulte peuvent en venir à se doter d'une forte charge insultante.

La deuxième partie analyse la manière dont l'insulte met à l'épreuve les différentes institutions qui cherchent généralement à la contrôler, la réguler, sinon l'éliminer. À partir de l'exploration d'archives inédites, Robin Leconte examine

8. « Le concept de *continuum* de la violence sexuelle attire l'attention sur cette gamme plus large de formes d'abus et d'agressions que vivent les femmes, permettant de mieux mettre en évidence le lien entre le comportement masculin ordinaire et quotidien et ce que Koss et Oros nomment les « extrêmes » (KELLY, 2019 : 24-25). Voir aussi GAYET-VIAUD, 2021.

ainsi, dans une perspective sociohistorique, comment une institution strictement hiérarchisée telle que l'armée française réagit lorsque l'insulte – en l'occurrence l'outrage – surgit entre chefs et subordonnés dans le quotidien de la relation d'autorité, et ce dans le contexte particulier de la défaite de mai-juin 1940. Séverine Depoilly s'intéresse, quant à elle, à l'insulte dans le cadre scolaire. Sur la base d'une étude ethnographique menée dans trois lycées professionnels, elle montre que l'insulte s'inscrit dans des logiques socialisatrices entre élèves et que, si elle produit des formes d'assignations identitaires genrées, classées et racialisantes qui installent les élèves à certaines places dans l'ordre scolaire, elle peut aussi fonctionner comme contre-pouvoir capable de remettre partiellement en cause les ordres hiérarchiques traditionnels. Mobilisant les résultats de plusieurs enquêtes collectives (dans lesquelles il a été impliqué) conduites dans différents secteurs économiques (protection sociale, BTP, énergie, commerce, etc.), Stéphane Le Lay analyse les formes verbales prises par l'insulte – pas nécessairement grossières ou ordurières – et leur circulation dans le cadre des relations de travail ; il montre que, selon les cas, l'objectif de l'insulte n'est pas tant d'humilier l'insulté en personne que d'alimenter un processus d'étayage défensif permettant de continuer à pouvoir travailler ou de caractériser l'« ennemi » avec qui n'existe plus aucune possibilité d'entrer en coopération, et à entretenir ouvertement le conflit. Enfin, s'appuyant sur des enquêtes menées depuis une trentaine d'années, Nicolas Hourcade s'intéresse aux polémiques entourant les usages d'insultes jugées homophobes (mais aussi sexistes et racistes) proférées par des supporters « ultra » dans les stades de football. Il montre comment ces insultes, longtemps banalisées, sont désormais dénoncées par les autorités et se constituent comme un problème social, ce qui conduit en retour les ultras à déployer différents registres de justification pour tenter de légitimer leurs actes de langage et déjouer ainsi les sanctions ou les représailles dont ils pourraient faire l'objet.

Dans ce sillage, la troisième et dernière partie interroge les modes d'appropriation ou réappropriation de l'insulte et la manière dont celle-ci peut être parfois utilisée pour subvertir des formes de domination. Ainsi, à partir d'enquêtes menées depuis la fin des années 1990 sur les bandes de jeunes des quartiers pauvres des métropoles, Thomas Sauvadet révèle que l'insulte témoigne de l'adhésion à une culture de rue dans laquelle elle assure des « fonctions » diverses (tic de langage, marqueur d'identité, contrôle social et surtout rappel à l'ordre hiérarchique des bandes) au point de permettre d'économiser le recours à la violence physique. Dans un tout autre domaine, Nathalie Lugand, Pascale Molinier et Jan Billand questionnent, à partir d'entretiens et d'une ethnographie en ligne, la signification des insultes dans le cadre de certaines pratiques BDSM<sup>9</sup>. Proposant une analyse intersectionnelle, l'article montre comment ces insultes,

9. BDSM est un amalgame de trois acronymes : B/D (bondage et discipline), D/S (domination et soumission) et S/M (sadosomochisme). Le BDSM était auparavant connu sous le nom de sadomasochisme (ou S/M).

en promouvant un certain idéal de la femme « blanche » dominante, conduisent finalement plutôt à déplacer les formes de domination qu'à les subvertir. Enfin, dans une perspective philosophique, inspirée notamment de Judith Butler, Mona Gérardin-Laverge étudie le rôle politique que peut jouer la resignification de l'insulte dans les mouvements féministes et *queer* ; si les insultes participent de la construction du genre et de l'hétéronormativité, elles peuvent, malgré tout, être détournées dans une perspective politique contestataire, émancipatrice et donc réparatrice en participant notamment à la construction de collectifs de lutte.

En conclusion, Isabelle Clair revient sur les apports de l'ouvrage et ses prolongements possibles en les mettant en perspective avec les travaux de référence qu'elle a réalisés sur le sujet.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMADORI Sara, 2016, « La "quenelle". Valeurs symboliques et rhétoriques d'une insulte gestuelle », *Mots. Les langages du politique*, n° 110, p. 83-98.
- ANGENOT Marc, 1982, *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot.
- AZOULAY Vincent et DAMET Aurélie, 2014, « Maudire et mal dire : paroles menaçantes en Grèce ancienne », *Cahiers « Mondes anciens »*, n° 5.
- BALANDIER Georges, 1948, « L'Enfant chez les Lébou du Sénégal », *Enfance*, t. 1, n° 4, p. 285-303, repris dans BALANDIER Georges et MERCIER Paul, 1952, *Particularisme et évolution. Les pêcheurs Lébou du Sénégal*, Saint-Louis du Sénégal, Centre IFAN.
- BEAUD Olivier, 2019, *La République injuriée : histoire des offenses au chef de l'État de la III<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République*, Paris, Presses universitaires de France.
- BEAUMATIN Éric et GARCIA Michel (dir.), 1994, « L'invective au Moyen-Âge. France-Espagne-Italie », *Revue française d'études médiévales hispaniques*, n° 5.
- BERTUCCI Marie-Madeleine et BOYER Isabelle, 2013, « "Ta mère, elle est tellement..." », Joutes verbales et insultes rituelles chez les adolescents issus de l'immigration franco-phonie », *Adolescence*, n° 3, p. 711-721.
- BONVINI Émilio, 1987, « La bouche entre la parole et l'insulte. L'exemple du kàsîm (Burkina Faso) », *Journal des africanistes*, t. 57, n° 1-2, p. 149-159.
- BOUCHET Thomas, LEGGET Matthew, VIGREUX Jean et VERDO Geneviève (dir.), 2005, *L'insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Sociétés ».
- BOUCHET Thomas, 2010, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, coll. « Essais-documents ».
- BOUGEROL Christiane, 2003, « Essai d'ethnographie de la parole. Insultes, menaces et divination à la Guadeloupe », *Gradhiva : revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, n° 34, p. 7-14.
- BOURDIEU Pierre, 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit.
- BOURDIEU Pierre (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, coll. « Points ».
- BOURDIEU Pierre, 2015, *Sociologie générale*, vol. 1, *Cours au Collège de France 1981-1983*, Paris, Le Seuil.
- BRAVO Feredico (dir.), 2015, *L'insulte*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.

- BUTLER Judith, 2004 (1997), *Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif*, Paris, Amsterdam.
- CHEYRONNAUD Jacques, CLAVERIE Élisabeth et FAVRET-SAADA Jeanne (dir.), 1992, « Paroles d'outrage », *Ethnologie française*, juillet-septembre 1992, t. 22.
- CLAIR Isabelle, 2012, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora*, n° 60, p. 67-78.
- CLAIR Isabelle, 2017, « S'insulter entre filles. Ethnographie d'une pratique polysémique en milieu populaire et rural », *Terrains et travaux*, vol. 31, n° 2, p. 179-199.
- CLAIR Isabelle, 2023, *Les choses sérieuses. Enquête sur les amours adolescentes*, Paris, Le Seuil.
- CONLEY Thomas, 2010, *Toward a Rhetoric of Insult*, Chicago, University of Chicago Press.
- DESMOND Éric et PAVEAU Marie-Anne (dir.), 2008, *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et police du discours*, Paris, L'Harmattan.
- DETRIE Catherine et VERINE Bertrand, 2015, « Quand l'insulte se fait mot doux : la violence verbale dans les SMS », *Société néophilologique*, t. XCIII, p. 59-71.
- ERIBON Didier, 1999, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Flammarion.
- ERIBON Didier, 2003, « Injure », in *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Paris, Larousse.
- ERIBON Didier, 2010 (2009), *Retour à Reims*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais ».
- FRACCHIOLLA Béatrice, 2011, « Injure », in Michela MARZANO (dir.), *Dictionnaire de la violence*, Paris, Presses universitaires de France, p. 706-710.
- FRACCHIOLLA Béatrice et ROSIER Laurence, 2019, « Insulte », in *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*.
- GALLOT Fanny, 2015, *En découdre : comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, Paris, La Découverte.
- GAYET-VIAUD Carole, 2021, « Le harcèlement de rue et la thèse du continuum des violences », *Déviance et société*, vol. 45, n° 1, p. 59-90.
- GOFFMAN Erving, 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de Minuit.
- GOFFMAN Erving, 1975 (1963), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit.
- GUILLAUMIN Colette, 1978, « Les harengs et les tigres. Remarques sur l'éthologie », *Critique*, vol. XXXIV, n° 375-376, repris dans GUILLAUMIN Colette, 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, Paris, Côté-femmes.
- HAMMER Françoise, 2009, « Cherchez l'insulte ! Trouvez l'outrage ! Une approche du champ vexatoire », in Dominique LAGORGETTE (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*, Chambéry, université Savoie Mont-Blanc, p. 171-180.
- JASPARD Maryse et ÉQUIPE ENVEFF, 2002, *Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale*, Paris, La Documentation française.
- JOUNIN Nicolas, 2008, *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte.
- JOUNIN Nicolas, 2008, « Humiliations ordinaires et contestations silencieuses. La situation des travailleurs précaires des chantiers », *Sociétés contemporaines*, vol. 70, n° 2, p. 25-43.
- KELLY Liz, 2019 (1987), « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre*, n° 66, p. 17-36.
- KLEMPERER Victor, 1996 (1947), *LTI, la langue du troisième Reich*, Paris, Albin Michel.
- LABOV William, 1972, *Language in the Inner City: Studies in the black English Vernacular*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- LAFOREST Marty et VINCENT Diane, 2006, *Les interactions asymétriques*, Québec, Nota Bene.
- LAGORGETTE Dominique et LARRIVÉE Pierre (dir.), 2004, « Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques », *Langue française*, n° 144.

- LAVORGETTE Dominique (dir.), 2009, *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*, Chambéry, université Savoie Mont-Blanc.
- LAVORGETTE Dominique, 2012, « Insulte, injure et diffamation : de la linguistique au code pénal ? », *Argumentation et analyse du discours*, n° 8.
- LAVORGETTE Dominique, 2024, *Pute. Histoire d'un mot et d'un stigmaté*, Paris, La Découverte.
- LAHIRE Bernard, 2009, « Remarques sur la perception sociale de la violence », in Vincent AZOULAY et Patrick BOUCHERON (dir.), *Le mot qui tue. Les violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Champs Vallon.
- LALLEMAND Suzanne, 1975, « Insulte et pédagogie chez les Mossi », *Systèmes de pensée en Afrique noire*, n° 1, p. 95-104.
- LARCHET Keltoume, 2017, « Les injures à caractère homophobe. Exploitation des enquêtes Cadre de vie et sécurité », *Grand angle*, n° 42.
- LARCHET Keltoume, 2018, « Les injures sexistes. Exploitation des enquêtes Cadre de vie et sécurité », *Grand angle*, n° 47.
- LARCHET Keltoume, 2020, « Les injures sexistes, racistes et homophobes depuis 2006 », *Flash'crim*, n° 27.
- LARGUÈCHE Évelyne, 1983, *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France.
- LARGUÈCHE Évelyne, 1993, *L'injure à fleur de peau*, Paris, L'Harmattan.
- LARGUÈCHE Évelyne, 1997, *Injure et sexualité. Le corps du délit*, Paris, Presses universitaires de France.
- LARGUÈCHE Évelyne, 2004, « L'injure comme objet anthropologique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 103-104, p. 29-56.
- LARGUÈCHE Évelyne, 2009, « L'injure à la trace », in Dominique LAVORGETTE (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Chambéry, université Savoie Mont-Blanc, p. 75-93.
- LAUGIER Iris, 2020, « Étendue et perception de la violence au travail CEPREMAP », *Notes de l'Observatoire du bien-être*, n° 3.
- LEPOUTRE David, 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, coll. « Poches ».
- LORENZI BAILLY Nolwenn et MOÏSE Claudine (dir.), 2021, *La haine en discours*, Paris, Éditions Le bord de l'eau.
- MOÏSE Claudine, AUGER Nathalie, FRACCHIOLLA Béatrice et SCHULTZ-ROMAIN Christina (dir.), 2008, *La violence verbale*, Paris, L'Harmattan, 2 tomes.
- MOÏSE Claudine, 2011, « Gros mots et insultes des adolescents », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 83-84, p. 29-36.
- MONNIER Angeliki, SEOANE Annabelle, HUBE Nicolas et LEROUX Pierre (dir.), 2021, « Discours de haine dans les réseaux socionumériques », *Mots. Les langages du politique*, n° 125.
- OGER Claire, 2006, « Dialectique de la parole et du silence », *Communication*, vol. 25, n° 1, p. 11-45.
- OGER Claire, 2012, « La conflictualité en discours : le recours à l'injure dans les arènes publiques », *Argumentation et analyse du discours*, n° 8.
- PASSARD Cédric, 2015, *L'âge d'or du pamphlet*, Paris, CNRS Éditions.
- PASSARD Cédric (dir.), 2024, *Les usages politiques de l'insulte*, Paris, Classiques Garnier.
- RAYMOND Laurie, 2019, « Des mots pour dire l'insulte (de la naissance du français à nos jours) », *ELIS – Échanges de linguistique en Sorbonne*, Paris, université Paris Sorbonne, n° 6, p. 23-43.
- ROSIER Laurence, 2006, *Petit traité de l'insulte*, Charleroi, Labor.

- ROSIER Laurence, 2012, « L'insulte est-elle un "lieu de mémoire" ? », *Cahiers de praxématique*, n° 58.
- ROSIER Laurence (dir.), 2012, « Insulte, violence verbale et argumentation », *Argumentation et analyse du discours*, n° 8.
- TROMBERT-GRIVEL Adeline, 2007, *D'un délit d'opinion l'autre. Sociologie historique de l'institutionnalisation de la diffamation politique (1819-1944)*, thèse pour le doctorat de science politique, sous la direction d'Olivier Ihl, Paris, université Paris-1-Panthéon-Sorbonne.
- ZEGNANI Sami, 2013, *Dans le monde des cités. De la galère à la mosquée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.